

THE SANCTUARY GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 139.733 €
Siège social : 33 boulevard Saint Martin, 75003 Paris
793 052 499 RCS Paris
(ci-après, la **Société**)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES PRISES
SOUS FORME D'UN ACTE SOUS PRIVE EN DATE DU 20 MARS 2025**

Les soussignés :

- (1) **Renaud NATAF**, né le 21 juillet 1984 à Ivry-sur-Seine (94), de nationalité française, demeurant 3 rue Jules Cousin, 75004 Paris
- (2) **SANCTUARY CAPITAL**, société par actions simplifiée au capital de 1.973.800 euros, dont le siège social est situé au 3, rue Jules Cousin, 75004 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 883 631 731
- (3) La société dénommée : « **SEVENTURE PARTNERS** », Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 362.624 euros, dont le siège social est situé 5-7 rue de Montessuy à Paris 75007, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 327 205 258, représentée par Monsieur Bruno Rivet, qui déclare avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes, agissant au nom et pour le compte et en qualité de société de gestion de :
FPCI SPORT & PERFORMANCE CAPITAL, Fonds professionnel de capital investissement,
FCPI BIO SANTE 2018-2019, Fonds commun de placement dans l'innovation,
- (4) La société dénommée : « **SMALT CAPITAL** », société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est sis 10 boulevard Jacques Ralli – CS 40025 – 13272 Marseille cedex 08, immatriculée sous le numéro 432 544 773 RCS Marseille, représentée par Anthony LANNAUTE, qui déclare avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes, agissant au nom et pour le compte et en qualité de société de gestion de :
FCPR ECO-RESPONSABLE, fonds commun de placements à risques,
- (5) La société dénommée : « **M CAPITAL PARTNERS** », société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros ayant son siège social sis 8 rue des 36 Ponts – CS 64210 à TOULOUSE Cedex 4 (31031), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 443 003 504, représentée par Théo HERNANDEZ dûment habilité à l'effet des présentes, agissant au nom et pour le compte et en qualité de société de gestion de :
FCPR W PME MULTISTRATEGIES, Fonds Commun de Placement à Risques,
- (6) **Alexandre WILHELM**, né le 14 février 1987, à Suresnes, de nationalité française, demeurant 7 rue de l'Atlas, 75019 Paris

détenant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la Société (la **Collectivité des Associés** ou, le cas échéant, les **Associés**),

Ayant été appelés par le Président, à prendre, par acte sous seing privé et à l'unanimité, comme l'article 18.3.2 des statuts le permet, les décisions exposées ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- I. Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de M. Renaud NATAF, démissionnaire ;
- II. Fixation de la rémunération du nouveau Président ;
- III. Pouvoirs en vue des formalités.

*

Les Associés déclarent avoir eu communication, préalablement à la signature des présentes, des documents suivants :

- (a) le courrier de démission de M. Renaud NATAF de ses fonctions de Président en date du 20 mars 2025 ;
- (b) le projet des décisions présentées à la Collectivité des Associés.

Le commissaire aux comptes de la Société a été dûment avisé du texte des résolutions à adopter.

Les Associés ont pris acte des motifs des présentes décisions préalablement à la signature des présentes.

LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DÉCISION

DEMISSION DU PRESIDENT

La Collectivité des Associés,

connaissance prise du courrier de démission de M. Renaud NATAF de ses fonctions de Président en date du 20 mars 2025,

PREND ACTE de la démission de M. Renaud NATAF de ses fonctions de Président à compter de ce jour, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion ;

CETTE DECISION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME DÉCISION

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

La Collectivité des Associés,

DÉCIDE de nommer ce jour **Sanctuary Capital**, société par actions simplifiée au capital de 1.973.800 euros, dont le siège social est situé au 3, rue Jules Cousin, 75004 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 883 631 731, aux fonctions de Président de la société en remplacement de M. Renaud NATAF, Président démissionnaire, pour une durée indéterminée.

CETTE DECISION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME DÉCISION

RÉMUNÉRATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

La Collectivité des Associés,

DECIDE que, pour l’exercice de ses fonctions, Sanctuary Capital percevra une rémunération annuelle s’élevant à 133.680 euros HT.

CETTE DECISION EST ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ.

QUATRIÈME DÉCISION

POUVOIRS

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’un extrait ou d’une copie des présentes à l’effet d’accomplir toutes formalités légales en découlant.

CETTE DECISION EST ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ.

*

De tout ce qui se trouve dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui, après lecture, a été signé par l’ensemble des Associés, dont le Président.

Fait le 20 mars 2025

En accord avec les Parties, les présentes ont été signées par procédé électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017

<u>POUR</u>	<u>Par:</u>	<u>SIGNATURE</u>
Renaud NATAF		
SANCTUARY CAPITAL	Renaud NATAF Président	
Alexandre WILHELM		
Pour FPCI SPORT & PERFORMANCE CAPITAL représenté par sa société de gestion SEVENTURE PARTNERS	Monsieur Bruno Rivet Mandataire habilité	
Pour FCPI BIO SANTE 2018-2019 représenté par sa société de gestion SEVENTURE PARTNERS	Monsieur Bruno Rivet Mandataire habilité	

FCPR ECO-RESPONSABLE représenté par sa société de gestion SMALT CAPITAL	Anthony LANNAUTE <i>Mandataire habilité</i>	<i>Anthony LANNAUTE</i>
FCPR W PME MULTISTRATEGIES représenté par sa société de gestion M CAPITAL PARTNERS	Théo HERNANDEZ <i>Mandataire habilité</i>	<i>Théo HERNANDEZ</i>
Le Président	Renaud NATAF	<i>R Natou</i>

Pour acceptation des fonctions de Président

<u>POUR</u>	Par:	<u>SIGNATURE</u>
SANCTUARY CAPITAL	Renaud NATAF <i>Président</i>	(*)
<i>Bon pour acceptation des fonctions de Président.</i>		<i>R Natou</i>

(*) signature précédée la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »